



NEWS

ALERTE POLLUTION À L'OZONE – MESURES EN VIGUEUR DÈS CE LUNDI 30 JUIN

En raison d'un épisode de pollution à l'ozone, la Préfecture d'Île-de-France a décidé de déclencher un plan d'urgence afin de limiter les impacts sur la santé et l'environnement.

Publié le 30 juin 2025

Dès **ce lundi 30 juin 2025**, le **dispositif de lutte contre la pollution** sera appliqué chaque jour, entre **5h30 et minuit**, et restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre fixé par arrêté préfectoral.

Les conditions météorologiques attendues, notamment les fortes chaleurs et un ensoleillement marqué jusqu'au milieu de la semaine prochaine, favorisent l'augmentation des concentrations d'ozone dans l'air.

Les principales mesures mises en place :

- **Réduction de la vitesse** de circulation sur les autoroutes, voies rapides et routes nationales.
- **Interdiction aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes** de traverser l'agglomération : ils devront emprunter les itinéraires de contournement.
- **Réduction de l'activité** pour les sites industriels émetteurs de polluants.
- **Interdiction du brûlage à l'air libre** et des travaux de **décapage thermique**.
- **Interdiction du broyage de végétaux** pour limiter les émissions de particules.
- **Limitation de l'arrosage** pour éviter l'évaporation excessive.
- **Mesures spécifiques** dans le secteur résidentiel et les transports pour réduire les émissions.

Merci à toutes et tous de **respecter scrupuleusement ces consignes** afin de **préserver la qualité de l'air, protéger la santé de chacun** et **réduire notre impact environnemental**.

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR À L'OZONE

LES GESTES À ADOPTER

POUR PROTÉGER VOTRE SANTÉ



L'ozone est un polluant particulièrement irritant, en particulier sur le système respiratoire et le système cardiovasculaire. Ses effets (aggravés par des températures élevées) peuvent affecter une grande partie de la population, mais certaines personnes sont plus à risque.

Populations sensibles et vulnérables :



Évitez les sorties l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximal



Évitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses en plein air. Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues

Population générale :



Évitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses en plein air. Celles se déroulant en intérieur peuvent être maintenues



Soyez vigilants et adoptez les gestes spécifiques vis-à-vis des personnes vulnérables et sensibles

Et dans tous les cas :



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé. Et privilégiez les sorties plus brèves et demandant le moins d'efforts



LE SAVIEZ-VOUS ?

- L'ozone est un polluant dit « secondaire » car il n'est pas directement rejeté dans l'atmosphère par une activité (industrie, transport...). Il se forme par des réactions chimiques entre plusieurs polluants sous l'action des rayons UV du soleil et en l'absence de vent. Il est surtout présent en été.
- Il est capable de se disperser sur de grandes distances et ainsi traverser toute l'Europe.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- <http://solidarites-sante.gouv.fr> • Dossier « qualité de l'air extérieur »
- <http://ecologique-solidaire.gouv.fr> • Dossier « air »
- <https://www.ineris.fr> • Dossier thématique « ozone »